

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Peggy Claudin
Identifiant annonce : 21942673 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7373596201

Rennes,
Le 24/07/2024

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA BAIE DU COTENTIN

le texte d'annonce légale ci-dessous :



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

relatif à l'élaboration du PLUI de la Baie du Cotentin et abrogation des 4 cartes communales (Auvers, Baupte, Montmartin en Graignes, Saint Pellerin)

Par arrêté n° 2024 - 450 en date du 23 juillet 2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique sur le dossier d'arrêt projet du PLUi de la Baie du Cotentin et l'abrogation des 4 cartes communales.

A cet effet, Une commission d'enquête a été désignée par Mme la Présidente du Tribunal Administratif présidée par Mme DUPLENNE et M LEPORTOUX, M RAIMBEAULT, membre titulaires.

L'enquête publique se déroulera du 12 août 2024 à 9h00 au 13 septembre 2024 à 17h00.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à disposition du public pour recevoir les observations aux jours et heures définis ci-dessous :

CCBDC Lundi 12 août 2024 de 9h00 à 12h00
Vendredi 13 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
AUVERS Mardi 13 août 2024 de 09h00 à 12h00
BAUPTTE Lundi 26 août 2024 de 09h00 à 12h00

BLOSVILLE Vendredi 30 août 2024 de 09h00 à 12h00
CLM - CARENTAN Mardi 3 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
CLM – LES VEYS Mardi 3 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
CLM – MONTMARTIN-EN-GRAIGNES Mardi 10 septembre 2024 de 09h00 à 12h00
CLM – ST-COME-DU-MONT Mardi 10 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
CLM – SAINT HILAIRE PETITVILLE Jeudi 05 septembre 2024 de 09h00 à 12h00
ETIENVILLE Jeudi 22 août 2024 de 14h00 à 17h00
MEAUTIS Vendredi 06 septembre 2024 de 15h00 à 18h00
PICAUVILLE Samedi 24 août 2024 de 9h00 à 12h00
RAVENOVILLE Lundi 19 août 2024 de 09h00 à 12h00
SAINTE-MARIE-DU-MONT Lundi 19 août 2024 de 14h00 à 17h00
SAINTE-MERE-EGLISE Jeudi 22 août 2024 de 09h00 à 12h00
SAINTE-MERE-EGLISE – CHEF DU PONT Jeudi 05 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
SAINTENY – TERRE ET MARAIS Lundi 12 août 2024 de 14h00 à 17h00
TRIBEHOU Mardi 03 septembre 2024 de 09h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- Sur un registre d'enquête papier ouvert en mairies concernés par la tenue d'au moins une permanence aux heures d'ouverture ci-dessous..

CCBDC 2, le Haut Dick 50500 CARENTAN Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15. Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

AUVERS 26 rue de l'Eglise 50500 AUVERS Les Mardis et Jedis de 14h30 à 18h00

BAUPTTE 4 rue des Ecoles 50500 BAUPTTE Le Lundi de 9h00 à 11h30. Les Mardis et Jedis de 14h00 à 17h00. Le Vendredi de 9h00 à 11h30

BLOSVILLE 5 Le Bourg 50480 BLOSVILLE Le lundi de 14h00 à 18h00 et le Vendredi de 9h00 à 13h00

CARENTAN - CLM Hôtel de ville boulevard de Verdun Du lundi au jeudi de 8h45 12h15 et 13h15 17h45 et le vendredi jusqu'à 16h45

CHEF DU PONT SME 8 rue de la Libération 50480 STE MERE EGLISE Du Lundi au Vendredi de 13h30 à 17h45

ETIENVILLE 10 route de l'Eglise 50360 ETIENVILLE Les Mardis et Jedis de 15h00 à 17h00

MEAUTIS 2 Le Bourg 50500 MEAUTIS Le Mardi de 10h00 à 12h00 et le Vendredi de 16h00 à 18h00

MONTMARTIN EN GRAIGNES 3 route de l'Abbé Bihel 50620 MONTMARTIN-EN-GRAIGNES Le Mardi de 08h00 à 12h00

PICAUVILLE 30 rue d'Utah Beach 50360 PICAUVILLE Le lundi de 9h00 à 12h30, du Mardi au Vendredi de 9h00 à

12h30 et de 13h30 à 17h00 et le Samedi de 9h00 à 12h30
RAVENOVILLE SME 2 Place de la Mairie 50480 STE
MERE EGLISE Les Lundis et Vendredis de 9h00 à 12h00
ST COME DU MONT CLM 26 rue des Ecoles 50500
CARENTAN-LES-MARAIS Le Mardi 10h à 12h00 et le
Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h00
SANT HILAIRE PETITVILLE CLM Rue des Fleurs 50500
ST HILAIRE PETITVILLE Du Lundi au Jeudi de 08h45 à
12h15 et de 13h15 à 17h45 et le Vendredi de 08h45 à
12h15 et de 13h15 à 16h45
SAINTE MARIE DU MONT 2 Place de l'Eglise 50480 STE
MARIE DU MONT Le Lundi de 13h30 à 17h00 et les
Mardis et Vendredis de 9h00 à 13h00 et le Samedi de
9h30 à 12h30
SAINT MERE EGLISE 6 Cap de Laine 50480 STE MERE
EGLISE Du Lundi au Samedi de 08h30 à 12h00
LES VEYS CLM 5 rue de l'Eglise 50500 CARENTAN-LES-
MARAIS Le Mardi de 13h15 à 17h15
SAINTENY TERRE ET MARAIS 2 Place St Pierre 50500
TERRE ET MARAIS Les Lundis et Vendredis de 16h30 à
18h00 et le Mercredi de 09h00 à 12h00

- le site Internet comportant le registre dématérialisé
sécurisé à l'adresse internet suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/5548>

Les contributions pourront également être transmises via
l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5548@registre-
dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5548@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées
dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé
<https://www.registre-dematerialise.fr/5548> et donc visibles
par tous. »

Chacun pourra consulter et prendre connaissance du
dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Au service de l'urbanisme de la CCBDC aux horaires
d'ouverture , ainsi que pendant les permanences du
commissaire enquêteur précisées ci-dessus ;
- sur le site internet [https://www.ccbdc.fr/developpement-
territoire/actualites-urbanisme/](https://www.ccbdc.fr/developpement-territoire/actualites-urbanisme/)

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront
clos et signés par la Présidente de la commission
d'enquête qui disposera d'un mois pour transmettre au
Président de la CCBDC le dossier avec son rapport et ses
conclusions motivées. Une copie du rapport et des
conclusions seront adressés au Préfet de la Manche et au
Président du Tribunal administratif de Caen.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission
d'enquête seront tenus à la disposition du public à la
CCBDC

A l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises
par la commission d'enquête, la CCBDC e sera amenée à
se prononcer par délibération sur l'approbation du PLUI de
la Baie du Cotentin et le Préfet prendra un arrêté pour
abroger les 4 cartes communales.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce d'enquête publique 1er avis paraîtra :

Date	Support	Département
Le 27 juillet 2024	Ouest-France (support papier)	50 - MANCHE
Date	Support	Département
Le 26 juillet 2024	La Presse de la Manche (support papier)	50 - MANCHE

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex